



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 01/04/2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

Secrétaires de séance : M. ROBLOT & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 10/03/2016

Affichée le : 05/04/2016

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien,
Membres du Bureau

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MICHELIN Joël, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROBLOT Edouard, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, VERDIN Alain,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

BROTTIER Philippe, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, SAUVAGE Corine,
Membres du Bureau

COMPTE Jean-Marie, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MARCINIAK Marie-Christine, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, VALLOIS-ROUET Laurence, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
M. CHARDONNEAU	M. DEVERGNE
M. COMPTE	M. CORNU
Mme GUERINEAU	M. BLUSSEAU
Mme MARCINIAK	Mme COBERAC
Mme PERSICO	M. BELGSIR
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. LUCAUD
M. ROBLOT (uniquement pour la délibération n°1)	Mme DAIGRE
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES

Observations :

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : liste des Marchés et leurs avenants

Arrivée de M. ROBLOT à la délibération n°2

Départs de M. TANGUY à la délibération n°25 et de M. VERDIN à la délibération n°54

Informations sur l'accusé de réception

Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

N°: 24

Date réception Préfecture

Conseil du 01/04/2016		Identifiant : 2016-0110	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 Grand Poitiers COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION			Titre : Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) - Budget n° 03
DIRECTION GENERALE ADJOINTE FINANCES PUBLIQUES - ADMINISTRATION NUMÉRIQUE DIRECTION BUDGET - FINANCES BUDGET TRANSPORT			Etudiée par : Le bureau du 03/03/2016 La commission Générale et des Finances du 25/03/2016
Rapportée par : ALAIN TANGUY			

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L.2311-3.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet de dotations budgétaires selon un classement effectué par **autorisation de programme (AP)**, lesquelles constituent alors la limite supérieure de l'engagement pouvant être effectué pour le financement des investissements concernés. Les AP demeurent valables, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Les AP peuvent être révisées à chaque Conseil communautaire.

Dans la limite de ces autorisations de programme, des **crédits de paiement (CP)** sont inscrits annuellement au budget. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire sera amené à voter :

- **Les autorisations de programme**, constituent, selon la loi « la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ». Elles constituent des programmes d'investissement pluriannuels se rapportant à une ou plusieurs immobilisations. Elles ont vocation à être votées dans le cadre du Budget Primitif.

On distingue :

Les AP de projet (P) : elles correspondent à des opérations d'envergure tant par leur poids financier que leur consistance (grosse opération immobilière, par exemple). L'AP est composée d'une unique affectation et sous-affectation.

En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, son montant est maintenu. Les crédits non consommés en année de clôture sont répartis sur les années suivantes.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

Les AP d'investissement récurrents (R) : elles concernent des enveloppes attribuées systématiquement chaque année, notamment pour le fonctionnement des établissements communautaires (Mobilier, maintenance...).

En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, le montant de l'AP est revu à la baisse pour la part des crédits non consommés en année de clôture.

- **Les affectations** : L'affectation des AP est le fait d'individualiser une opération ou une série d'opérations localisées et évaluées. Une autorisation de programme regroupe une ou plusieurs affectations. Une autorisation de programme peut être partiellement affectée. Toute affectation est directement rattachée à une seule autorisation de programme. Elles font l'objet d'un vote en chapitre opération.

A chaque niveau sont intégrées tant les dépenses que les recettes directes (subventions).

L'une et l'autre sont décidées en conseil qui approuve :

- Le millésime (l'année de création)
- Le libellé définitif
- La description du contenu et le périmètre
- Le montant (cette enveloppe financière est le maximum autorisé).
- La durée maximale
- Les crédits de paiement affectés en N

Par ailleurs, en gestion par AP/CP, les reports sont exceptionnels. Ils sont autorisés uniquement la dernière année de l'affectation : en clôture d'exercice, une année complémentaire est automatiquement ouverte pour permettre les reports des crédits n en n+1. Ainsi, les engagements donnés par la collectivité conservent leur réalité comptable.

Les investissements sont regroupés par **domaines**, lesquels regroupent les AP concernées.

L'enveloppe globale des besoins s'élève à 62 568 261,32 en dépenses et 16 972 069,04 € en recettes.

DEPENSES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Report	Nouveaux crédits	CP 2016	CP prévisionnels 2017	CP à inscrire les années suivantes
<i>Nouvelle PPI 2015-2020</i>	44 680 207,95	5 768 069,12	296 545,83	9 645 887,00	9 942 432,83	14 071 886,00	14 897 820,00
Hors AP	3 207 551,68	2 289 005,85	296 545,83	622 000,00	918 545,83	0,00	0,00
Transports	41 283 152,28	3 451 446,28	0,00	8 948 000,00	8 948 000,00	14 050 386,00	14 833 320,00
Environnement de travail	189 503,99	27 616,99	0,00	75 887,00	75 887,00	21 500,00	64 500,00
<i>Ancienne PPI 2013-2018</i>	17 888 053,37	17 499 939,55	388 113,82	0,00	388 113,82	0,00	0,00
Hors AP	2 564 688,66	2 564 688,66	0,00				
Transports	15 250 237,49	14 862 123,67	388 113,82	0,00	388 113,82	0,00	0,00
Environnement de travail	73 127,22	73 127,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	62 568 261,32	23 268 008,67	684 659,65	9 645 887,00	10 330 546,65	14 071 886,00	14 897 820,00

RECETTES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Report	Nouveaux crédits	CP 2016	CP prévisionnels 2017	CP à inscrire les années suivantes
<i>Nouvelle PPI 2015-2020</i>	14 318 951,86	4 245 764,86	0,00	2 131 410,00	2 131 410,00	296 000,00	7 645 777,00
Hors AP	6 327 174,86	4 245 764,86	0,00	2 081 410,00	2 081 410,00	0,00	0,00
Transports	7 991 777,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	296 000,00	7 645 777,00
<i>Ancienne PPI 2013-2018</i>	2 653 117,18	2 653 117,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AP	2 564 688,66	2 564 688,66	0,00				
Transports	88 428,52	88 428,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	16 972 069,04	6 898 882,04	0,00	2 131 410,00	2 131 410,00	296 000,00	7 645 777,00

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

L'évolution des crédits de paiement ouverts sur la période 2015-2020 entre le vote du Budget Primitif 2015 et le vote du BUDGET Primitif 2016 est la suivante :

DEPENSES PAR DOMAINE	CP 2015 - 2020		Evolution
	au BP 2015	au BP 2016	
Nouvelle PPI 2015-2020	30 976 420,00	42 051 244,08	11 074 824,08
Hors AP	80 000,00	663 196,00	583 196,00
Transports	30 471 500,00	41 198 544,09	10 727 044,09
Environnement de travail	424 920,00	189 503,99	-235 416,01
Ancienne PPI 2013-2018	114 769,00	46 166,00	-68 603,00
Transports	114 769,00	46 166,00	-68 603,00
Total	31 091 189,00	42 097 410,08	11 006 221,08

RECETTES PAR DOMAINE	CP 2015 - 2020		Evolution
	au BP 2015	au BP 2016	
Nouvelle PPI 2015-2020	3 135 201,00	14 126 741,00	10 991 540,00
Hors AP	3 035 201,00	6 134 964,00	3 099 763,00
Transports	100 000,00	7 991 777,00	7 891 777,00
Ancienne PPI 2013-2018	0,00	32 363,00	32 363,00
Hors AP	0,00	0,00	0,00
Transports	0,00	32 363,00	32 363,00
Total	3 135 201,00	14 159 104,00	11 023 903,00
NET	27 955 988,00	27 938 306,08	-17 681,92

Le programme d'investissement 2015 – 2020 s'élève à 42 097 410,08 € en dépenses et 14 159 104,00 € en recettes soit 27 938 306,08 € en net. Ce montant est stable par rapport à l'année précédente.

Les programmes sont détaillés ci-dessous :

1. TRANSPORTS

Ce programme s'élève à **62 305 630,11 en dépenses** et à **16 972 069,03 € en recettes**. Ce programme comprend des crédits inscrits en gestion classique et concernent notamment la réalisation du Viaduc Léon Blum et de ses carrefours. Les recettes (FEDER, GRENELLE II) sont liées à ces opérations. Décidées antérieurement, ces opérations sont suffisamment avancées et ne peuvent changer de mode de gestion financière.

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Report	CP 2016 Nouveaux crédits	CP 2016	CP prévisionnels 2017	CP à inscrire les années suivantes
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN	7 ans	21 465 520,26	2 991 134,26	0,00	4 963 000,00	4 963 000,00	4 802 386,00	8 709 000,00
2015 - AMENAGEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT	6 ans	17 188 926,29	138 606,29	0,00	3 248 000,00	3 248 000,00	8 463 000,00	5 339 320,00
2009 - ACHAT D AUTOBUS HORS BHNS	7 ans	12 140 208,71	12 140 208,71					
Hors AP*		5 772 240,34	4 853 694,51	296 545,83	622 000,00	918 545,83		
2013 - POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DE MOBILITE	5 ans	1 898 724,59	1 898 724,59					
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN	6 ans	1 716 212,55	201 212,55	0,00	405 000,00	405 000,00	640 000,00	470 000,00
2013 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE	4 ans	1 208 674,99	820 561,17	388 113,82	0,00	388 113,82		
2015 - SERVICES MULTIMODAUX	6 ans	912 493,18	120 493,18	0,00	332 000,00	332 000,00	145 000,00	315 000,00
2013 - POLE D ECHANGE MULTI MODAL	3 ans	2 629,20	2 629,20					
Total		62 305 630,11	23 167 264,46	684 659,65	9 570 000,00	10 254 659,65	14 050 386,00	14 833 320,00

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Report	CP 2016	CP prévisionnels 2017	CP à inscrire les années suivantes
Hors AP*		8 891 863,51	6 810 453,51	0,00	2 081 410,00	2 081 410,00	0,00
2015 - AMENAGEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT	6 ans	7 167 777,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 167 777,00
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN	7 ans	416 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	306 000,00
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN	6 ans	300 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
2015 - SERVICES MULTIMODAUX	6 ans	108 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	72 000,00
2009 - ACHAT D'AUTOBUS HORS BHNS	7 ans	56 065,52	56 065,52				
2013 - POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DE MOBILITE	5 ans	32 363,00	32 363,00				
Total		16 972 069,03	6 898 882,03	0,00	2 131 410,00	2 131 410,00	296 000,00
							7 645 777,00

Les autorisations de programme modifiées ou créées sont détaillées ci-dessous :

I.1 Autorisation de programme « 2014 - Transports en commun »

Le programme « Transports en commun » porte à la fois sur les investissements courants de Vitalis mais également sur les investissements portés par Grand Poitiers au titre de sa compétence transport.

Le montant de cette AP d'une durée de 7 ans est évalué à **21 465 520,26 € (+ 5 253 970,26 €) en dépenses et 416 000,00 € de nouvelles recettes**. Elle est composée de 5 affectations (4 récurrentes et 1 de projet).

- « **2015 - Achat d'autobus** » : **11 817 227,07 € (- 163 772,93 €)**. Ce programme permet de renouveler le parc de bus à raison de 5 à 6 bus par an. Les bus renouvelés seront à motorisation GNV.
- « **2015 - Aménagement du réseau urbain - AOT** » : **6 218 445,45 € (+ 3 914 895,51 €)**. Ce programme regroupe l'aménagement et la mise en accessibilité des quais-bus conformément aux objectifs fixés dans l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP), à l'acquisition d'abris voyageurs et l'aménagement des Parcs-Relais (P+R). Par ailleurs, une nouvelle opération est inscrite dans cette affectation, la mise en place d'une billettique.
- « **2015 - Entretien du patrimoine** » : **3 360 939,20 € (+1 512 939,20 €)** concernant la rénovation des locaux de Vitalis et des travaux récurrents d'entretien et réparations pour Vitalis.
- « **2015 - Copropriétés dans lesquelles Grand Poitiers est propriétaire** » : **50 000 € (-10 000,00 €)**.
- **2015 - Equipement du réseau urbain - Exploitant** : **18 907,48 € (- 92,52 €)**.

Autorisation de programme, affectations et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN				21 465 520,26	2 991 134,26	0,00	4 963 000,00	4 963 000,00	4 802 386,00	8 709 000,00
1410 R	2014 - Achat d'autobus		7 ans	11 817 227,07	1 817 227,07	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00
1532 P	2015 - Aménagement du réseau urbain - AOT		6 ans	6 218 445,51	223 445,51	0,00	1 505 000,00	1 505 000,00	1 925 000,00	2 565 000,00
1533 R	2015 - Entretien du patrimoine		6 ans	3 360 939,20	931 553,20	0,00	1 448 000,00	1 448 000,00	867 386,00	114 000,00
1531 R	2015 - Copropriétés dans lesquelles Grand Poitiers est propriétaire		6 ans	50 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00
1526 R	2015 - Equipement du réseau urbain - Exploitant		6 ans	18 907,48	18 908,48					

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :	5 253 970,26	-496 022,94	1 941 000,00	3 808 993,20
---	--------------	-------------	--------------	--------------

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2016	CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN							
1532 P	2015 - Aménagement du réseau urbain - AOT		7 ans	416 000,00	0,00	110 000,00	306 000,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :							
				416 000,00	0,00	110 000,00	306 000,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n° 2015-0229 du 28 juin 2015 – DM 1

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	CP 2015			CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
						Reports	CP votés en 2015	Total CP inscrits en		
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN								16 211 550,00	84 607,20	0,00
1410	2014 - Achat d'autobus		7 ans	11 981 000,00	84 607,20	0,00	1 981 000,00	1 981 000,00	2 000 000,00	7 915 392,80
1526	2015 - Equipement de réseau urbain - Exploitant		7 ans	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
1531	2015 - Copropriétés dans lesquelles Grand Poitiers est propriétaire		7 ans	60 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	40 000,00
1532	2015 - Aménagement du réseau urbain - AOT		7 ans	2 303 550,00	0,00	0,00	326 550,00	326 550,00	477 000,00	1 500 000,00
1533	2015 - Entretien du patrimoine		7 ans	1 848 000,00	0,00	0,00	1 066 000,00	1 066 000,00	535 000,00	247 000,00

I.2 Autorisation de programme « 2013 - Politique des transports et de mobilité »

Cette AP de 5 ans a pour objectif la réalisation d'investissements nécessaires à l'exploitation du réseau, le renouvellement du système d'informations aux voyageurs, l'accessibilité des arrêts.

Compte tenu des besoins recensés, cette AP s'élève à **1 898 724,59 (- 96 920,70 €)** en dépenses et **32 363,00 € de nouvelles recettes**. Elle comprend **5 affectations récurrentes** :

- « **2013 - Equipements et aménagement du réseau urbain - Autorité Organisatrice du Transport - AOT** » : **825 845,49 € (-13 993,65 €)**. Cette enveloppe a financé le complément du marché de l'enquête Origine/Destination (OD) en 2015.
- « **2013 - Promotion des modes alternatifs** » : **568 029,88 € (stable) en dépenses et 32 363,00 en recettes**.
- « **2013 - Entretien du patrimoine** » : **430 530,06 € (- 82 926,17 €)**. Cette enveloppe finance les travaux sur les biens immobiliers mis à disposition de l'exploitant du réseau de transport urbain, Vitalis.
- « **2013 - Equipements et aménagement du réseau urbain – Exploitant** » : **74 319,06 € (- 0,88 €)**.
- « **2013 - Plan de déplacement** » : **0,00 € (stable)**

Autorisation de programme, affectations et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2013 - POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DE MOBILITE				1 898 724,59	1 898 724,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1032 R	2013 - Equipements et aménagements du réseau urbain - AOT		3 ans	825 845,59	825 845,59					
1028 R	2013 - Promotion des modes alternatifs de transport		3 ans	568 029,88	568 029,88					
1033 R	2013 - Entretien du patrimoine		5 ans	430 530,06	430 530,06					
1026 R	2013 - Equipements et aménagements du réseau urbain - Exploitant		3 ans	74 319,06	74 319,06					
1027 R	2013 - Plan de déplacement		3 ans	0,00						
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :						-96 920,70	-72 759,70	-19 265,00	-4 896,00	

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2013 - POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DE MOBILITE				32 363,00	32 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1028 R	2013 - Promotion des modes alternatifs de transport		3 ans	32 363,00	32 363,00					
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :						32 363,00	32 363,00	0,00	0,00	

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibérations n° 2015-0487 du 11 décembre 2015

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	CP 2015			CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
						Reports	CP votés en 2015	Total CP inscrits en 2015		
2013 - POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DE MOBILITE				1 995 645,29	1 310 446,93	570 367,36	90 670,00	661 037,36	19 265,00	4 896,00
1032	2013 - Equipements et aménagements du réseau urbain - AOT		3 ans	839 839,24	455 734,87	325 604,37	58 500,00	384 104,37		
1033	2013 - Entretien du patrimoine		5 ans	513 456,23	293 448,94	163 738,29	32 108,00	195 846,29	19 265,00	4 896,00
1028	2013 - Promotion des modes alternatifs de transport		3 ans	568 029,88	527 173,52	40 856,36	0,00	40 856,36		
1026	2013 - Equipements et aménagements du réseau urbain - Exploitant		3 ans	74 319,94	34 089,60	40 168,34	62,00	40 230,34		
1027	2013 - Plan de déplacement		3 ans	0,00						

I.3 Autorisation de programme « 2015 – Aménagement du réseau de transport

Cette AP, d'une durée de 6 ans à compter de 2015 a pour objectif l'aménagement des itinéraires des Bus à haut niveau de service.

Compte tenu des besoins recensés, cette AP est évaluée à 17 188 926,29 € (+ 4 649 426,29 €) en dépenses et 7 167 777,00 en nouvelles recettes. Elle comprend 1 seule affectation de projet de 6 ans :

- « 2015 – Aménagement du réseau de transport » : 17 188 926,29 € (+ 4 649 426,29 €). Cette enveloppe finance les aménagements engagés avec la Maîtrise d'œuvre Ingerop – Lion. Il reste à réaliser les aménagements du centre-ville et de la rue de la Roche en continuation du Viaduc Léon Blum. Les travaux sont programmés sur les années 2016 à 2018. Sur cette AP sont inscrites les tranches conditionnelles de la Mission de maîtrise d'œuvre, la tranche ferme ayant été engagée sur l'ancienne AP.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

Autorisation de programme, affectations et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2015 - AMENAGEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT				17 188 926,29	138 606,29	0,00	3 248 000,00	3 248 000,00	8 463 000,00	5 339 320,00
1529 P	2015 - Aménagement du réseau de transport		6 ans	17 188 926,29	138 606,29	0,00	3 248 000,00	3 248 000,00	8 463 000,00	5 339 320,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :										
				4 649 426,29	-856 393,71		-2 355 000,00		7 860 820,00	

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2016	CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
2015 - AMENAGEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT				7 167 777,00	0,00	0,00	7 167 777,00
1529	2015 - Aménagement du réseau de transport		6 ans	7 167 777,00	0,00	0,00	7 167 777,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n° 2015-0094 du 27 mars 2015

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
2015 - BHNS 1ère TRANCHE				12 539 500,00	995 000,00	5 603 000,00	5 941 500,00
1529	2015 - Bus à haut niveau de service -		6 ans	12 539 500,00	995 000,00	5 603 000,00	5 941 500,00

I.4 Autorisation de programme « 2015 – Mobilité hors transports en commun »

Cette AP, d'une durée de **6 ans à compter de 2015** couvre les besoins d'investissements liés aux modes de déplacement autres que les transports en commun. Cela concerne notamment le vélo (hors CAP sur le vélo) et l'auto-partage.

Compte tenu des besoins recensés, cette AP est évaluée à **1 716 212,55 (+ 794 212,55 €) en dépenses et 300 000,00 € (+ 246 000,00 €) en recettes**. Elle comprend **3 affectations récurrentes de 6 ans** :

- **« 2015 – Etudes de circulation et déplacements » : 743 888,00 € (+ 631 888,00 €)**. En 2016, sera engagé l'actualisation du modèle de déplacement multimodal de l'agglomération en partenariat avec le Conseil Départemental.
- **« 2015 - Aménagements de voiries » : 623 463,39 € (+73 463,39 €)**. Cette opération finance la réalisation de travaux de voiries liées à la compétence communautaire de gestion de sites propres bus ou à des opérations d'aménagement cyclables sur la voirie communautaire.
- **« 2015 - Equipements et matériels » : 348 861,16 € (+ 88 861,00 €)**. Cette affectation concerne les opérations en faveur du développement du stationnement des vélos (appuis et abris vélos), et la signalétique.

Informations sur l'accusé de réception
Envoyé à
le
Accusé réception le
Numéro de l'acte
Identifiant unique

Autorisation de programme, affectations et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN				1 716 212,55	201 212,55	0,00	405 000,00	405 000,00	640 000,00	470 000,00
1539 R	2015 - Etudes de circulation et de déplacements		6 ans	743 888,00	3 888,00	0,00	100 000,00	100 000,00	410 000,00	230 000,00
1538 R	2015 - Aménagement de voiries		6 ans	623 463,39	173 463,39	0,00	150 000,00	150 000,00	75 000,00	225 000,00
1537 R	2015 - Equipements et matériels		6 ans	348 861,16	23 861,16	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00	15 000,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :				794 212,55	-30 787,45		180 000,00		645 000,00	

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	CP inscrits en 2016	CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN				300 000,00	0,00	50 000,00	150 000,00	100 000,00
1539 R	2015 - Etudes de circulation et de déplacements		6 ans	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
1537 R	2015 - Equipements et matériels		6 ans	200 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :				246 000,00	-9 000,00	5 000,00	250 000,00	

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n° 2015-0229 du 26 juin 2015 – DM 1

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN				922 000,00	232 000,00	225 000,00	465 000,00
1537	2015 - Equipements et matériels		6 ans	260 000,00	35 000,00	60 000,00	165 000,00
1538	2015 - Aménagement de voiries		6 ans	550 000,00	175 000,00	75 000,00	300 000,00
1539	2015 - Etudes de circulation et de déplacements		6 ans	112 000,00	22 000,00	90 000,00	0,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN				54 000,00	9 000,00	45 000,00	0,00
1539	2015 - Etudes de circulation et de déplacements		6 ans	54 000,00	9 000,00	45 000,00	0,00

I.5 Autorisation de programme « 2013 – Bus à haut niveau de service »

Cette AP, d'une durée de **4 ans**, regroupe tous les crédits des opérations qui ont pour objectif l'aménagement des itinéraires Bus à haut niveau de service. Cette AP se terminera en 2016 ; la continuité des opérations sera imputée sur l'AP « 2015 – Bus à haut niveau de service 1^{ère} tranche ».

Compte tenu des besoins recensés, cette AP est évaluée à **1 208 674,99 € (stable)**. Elle comprend **2 affectations de projets de durée différente**.

- **«2013 - Aménagement des itinéraires» : 1 203 925,19 € (stable)**. Cette enveloppe finance les travaux de voirie et d'accessibilité aux arrêts.
- **«Viaduc» : 4 749,80 € (stable)**. Cette enveloppe finance les actions de communication sachant que les crédits de travaux pour la construction du viaduc ont été gérés de façon classique.

Informations sur l'accusé de réception
Envoyé à
le
Accusé réception le
Numéro de l'acte
Identifiant unique

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016		
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016
2013 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE				1 208 674,99	820 561,17	388 113,82	0,00	388 113,82
1029 P	2013 - Aménagement des itinéraires		4 ans	1 203 925,19	815 811,37	388 113,82	0,00	388 113,82
1031 P	2013 - Viaduc		3 ans	4 749,80	4 749,80			
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :				0,00	-388 113,82		388 113,82	

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n° 2015-0094 du 27 mars 2015

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	CP 2015			CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
						Reports	CP votés en 2015	Total CP inscrits en 2015		
2013 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE				1 208 674,99	599 605,80	609 069,19	0,00	609 069,19	0,00	0,00
1029	2013 - Aménagement des itinéraires		3 ans	1 203 925,19	594 856,00	609 069,19	0,00	609 069,19		
1031	2013 - Viaduc		3 ans	4 749,80	4 749,80	0,00	0,00	0,00	0,00	

1.6 Autorisation de programme « 2015 - Services multimodaux »

Cette AP, d'une durée de **6 ans** a pour objectif l'aménagement et l'équipement des sites de la gare routière, de l'arrêt-minute et le service de location « CAP sur le vélo ».

Compte tenu des besoins recensés, cette AP est évaluée à **912 493,18 € (102 493,18 €) en dépenses et 108 000,00 € de nouvelles recettes** et comprend **3 affectations** (2 récurrentes et 1 de projet) d'une durée de **6 ans** :

- **« 2015 - CAP sur le Vélo » : 539 296,64 (+224 296,64)**. Cette affectation récurrente regroupe l'acquisition de vélos standards et à assistance électrique. L'objectif est de maintenir une politique d'acquisition ambitieuse pour faire face à la demande et au renouvellement progressif du parc les années suivantes.
- **« 2015 - Entretien et équipement du patrimoine » : 367 055,91 € (-117 944,09)**. Cette affectation de projet finance les divers mobiliers et équipements du pôle multimodal, une rénovation en 2017 relative aux 10 ans de vie du pôle multimodal ainsi que la poursuite des travaux CAP sur le vélo.
- **« 2015 - Gare routière » : 6 140,63 € (- 3 859,37 €)**, affectation récurrente relative à l'aménagement des locaux et à l'amélioration de la signalétique.

L'AP « Gare routière » se termine en 2016. Une délibération pour la clôturer sera proposée courant 2016.

Autorisation de programme, affectations et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2015 - SERVICES MULTIMODAUX				912 493,18	120 493,18	0,00	332 000,00	332 000,00	145 000,00	315 000,00
1536 R	2015 - CAP sur le vélo		6 ans	539 296,64	89 296,64	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	270 000,00
1534 P	2015 - Entretien et équipement du patrimoine		6 ans	367 055,91	25 055,91	0,00	242 000,00	242 000,00	55 000,00	45 000,00
1535 R	2015 - Gare routière		6 ans	6 140,63	6 140,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :				102 493,18	-159 506,82		142 000,00		120 000,00	

Informations sur l'accusé de réception
Envoyé à
le
Accusé réception le
Numéro de l'acte
Identifiant unique

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2016	CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
				108 000,00	0,00	36 000,00	72 000,00
2015 - SERVICES MULTIMODAUX	1536 R	2015 - CAP sur le vélo	6 ans	108 000,00	0,00	36 000,00	72 000,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n° 2015-0094 du 27 mars 2015

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
				810 000,00	280 000,00	190 000,00	340 000,00
2015 - SERVICES MULTIMODAUX	1534	2015 - Entretien et équipement du patrimoine	6 ans	485 000,00	180 000,00	145 000,00	160 000,00
	1535	2015 - Gare routière	6 ans	10 000,00	10 000,00		
	1536	2015 - CAP sur le vélo	6 ans	315 000,00	90 000,00	45 000,00	180 000,00

2. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Ce domaine est composé de 3 autorisations de programmes pour un montant total de **262 631,21 € en dépenses**.

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Report	CP 2016 Nouveaux crédits	CP 2016	CP prévisionnels 2017	CP à inscrire les années suivantes
2013 - OUTIL DE TRAVAIL	3 ans	73 127,22	73 127,22					
2015 - OUTIL DE TRAVAIL	6 ans	187 169,99	27 616,99	0,00	73 553,00	73 553,00	21 500,00	64 500,00
2016 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	5 ans	2 334,00	0,00	0,00	2 334,00	2 334,00	0,00	0,00
Total		262 631,21	100 744,21	0,00	75 887,00	75 887,00	21 500,00	64 500,00

L'autorisation de programme « 2016 – Qualité de vie au travail » est créée.

Les autorisations de programme modifiées ou créées sont détaillées ci-dessous :

2.1 Autorisation de programme « 2015 - Outil de travail »

Cette AP, d'une durée de **6 ans**, a pour objectif le renouvellement en matériel et mobilier à l'usage des agents dans le cadre de leur mission sur la période 2015-2020.

Compte tenu des besoins recensés, cette AP est évaluée à **480 736,89 € (- 239 450,01)** et comprend **3 affectations** (2 récurrentes et 1 de projet) de **6 ans** :

- « **2015 - Equipement et matériel** » : **94 381,89 € (+ 64 581,89 €)**. Cette affectation de récurrente finance le mobilier et les véhicules utilisés par les services.
- « **2015 - Equipement radio communication professionnelle** » : **45 695,00 € (- 10 465,00 €)**. Cette affectation récurrente concerne la maintenance de l'opération TETRA qui est terminée.
- « **2015 - Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)** » : **47 093,10 € (- 293 566,90 €)**. Cette affectation de projet concerne l'équipement informatique utilisé par les services.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :
DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2015 - OUTIL DE TRAVAIL				187 169,99	27 616,99	0,00	73 553,00	73 553,00	21 500,00	64 500,00
1524 R	2015 - Equipements et matériels		6 ans	94 381,89	5 523,89	0,00	34 858,00	34 858,00	13 500,00	40 500,00
1525 R	2015 - Equipment radio communication professionnelle		6 ans	45 695,00	0,00	0,00	13 695,00	13 695,00	8 000,00	24 000,00
1544 P	2015 - SDSI		6 ans	47 093,10	22 093,10	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :						-239 450,01	-106 953,01	15 143,00		-147 640,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n° 2015-0487 du 11 décembre 2015 – DM 3

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
2015 - OUTIL DE TRAVAIL				426 620,00	134 570,00	58 410,00	233 640,00
1524	2015 - Equipements et matériels		6 ans	29 800,00	12 300,00	3 500,00	14 000,00
1525	2015 - Equipment radio communication professionnelle		6 ans	56 160,00	9 360,00	9 360,00	37 440,00
1544	2015 - SDSI		6 ans	340 660,00	112 910,00	45 550,00	182 200,00

2.2 Autorisation de programme « 2016 – Qualité de vie au travail »

Cette nouvelle AP, d'une durée de **5 ans**, a pour regrouper les crédits des opérations qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de travail de l'agent sur son poste par des opérations concourant à l'adaptation des postes et des locaux de travail au handicap, l'adaptation des postes à la mobilité (moyen de communication, informatique nomade), l'exécution des missions dans des conditions optimales et la sécurité au travail.

Compte tenu des besoins recensés, cette AP récurrente et d'une durée de 5 ans est évaluée à 2 334,00 €

- « **2016 – Accessibilité ERT** » : **2 334,00 €.**

Autorisation de programme	N° chapitre opération Récurrent (R) Projet (P)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2016 - QUALITE DE VIE TRAVAIL TRANSPORT				2 334,00	0,00	0,00	2 334,00	2 334,00	0,00	0,00
1621 R	2016 - Accessibilité ERT	5 ans		2 334,00	0,00		2 334,00	2 334,00	0,00	0,00

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE

Il vous est proposé d'adopter :

- les modifications des AP existantes et de leurs affectations
- les CP 2016, sachant que ces derniers, par affectation, sont votés en chapitres opération
- la création d'une nouvelle AP « Qualité de vie au travail »
- les CP 2017 qui seront automatiquement ouvert au 1^{er} janvier 2017
- autoriser les reports de crédits 2016 sur 2017 pour les affectations dont l'engagement comptable est, en 2016, positionné sur la dernière année.

AFFICHEE LE : 05/04/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST et MM. ROBLOT, BLANCHARD sur la ligne relative au BHNS - Mme FRAYSSE et MM. ARFEUILLERE et PALISSE sur l'ensemble de la délibération

Nombre : 8

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0110 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018649-DE